

Guide pratique

2026
2027



Édito



Chers parents,

La rentrée est toujours un moment singulier, mêlé d'enthousiasme, parfois d'inquiétude, et de nouveauté pour nous tous.

Pour nos enfants, c'est le temps des retrouvailles, de la découverte et du plaisir d'apprendre : apprendre à lire, à compter mais aussi à vivre ensemble. Nos écoles, nos crèches, nos accueils péri et extrascolaires sont les premiers lieux de cette belle aventure : celle de grandir et de se respecter au sein d'une communauté éducative stimulante.

Pour que ce plaisir d'apprendre puisse pleinement s'épanouir, une condition essentielle s'impose : la confiance. Vous nous laissez la garde de ce que vous avez de plus précieux et notre devoir absolu est de leur offrir un cadre protecteur, sécurisant et épanouissant.

C'est pourquoi la municipalité place au cœur de ses priorités la professionnalisation de tous les agents présents auprès de vos enfants. Bien plus que de simples encadrants, ce sont des personnes engagées, formées et accompagnées dans leurs missions.

Dans un contexte actuel où la protection de l'enfance exige une vigilance constante, notre commune fait le choix de ne rien laisser au hasard :

- Une déclaration de nos activités auprès des services de l'État, garants du contrôle de la moralité des agents
- Un recrutement rigoureux
- Une formation continue

Cette exigence et cette rigueur sont le socle de notre engagement : faire de chaque instant passé dans une de nos structures un temps de sécurité et de bonheur partagé.

Ensemble, aux côtés des enseignants, des professionnels de l'enfance et de vous, parents, nous formons une communauté éducative unie pour porter nos enfants vers le meilleur d'eux-mêmes.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Restauration scolaire

Bien manger pour bien grandir avec des menus variés, équilibrés et de qualité

Le temps du repas doit être un temps privilégié où l'enfant peut se détendre et s'amuser. C'est aussi un moment d'éveil aux bonnes habitudes alimentaires.

55%

de produits bio dans
l'assiette des enfants



Un repas combien ça coûte ?

Prix de revient

incluant achat des repas,
frais de personnels
et gestion des bâtiments



12 €



5,25 €

Part payée
par les familles
en moyenne en fonction du QF



6,80 €

Part payée
par la Mairie

POUR QUE LA RESTAURATION RESTE UN PLAISIR POUR TOUT LE MONDE

Chers parents, le temps de la pause repas doit être un moment de détente qu'il est parfois difficile de préserver lorsque les effectifs sont trop importants. Pour les parents qui ne travaillent pas ou qui ont d'autres moyens de prise en charge sur ce temps là, il vous est demandé de ne pas nécessairement mettre votre enfant tous les jours à la restauration scolaire.

Durant la pause méridienne, l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès des enfants : Atsem, animateurs, AESH, agents de service et agents d'entretien sont placés sous la responsabilité du coordinateur périscolaire qui assure le lien entre le temps scolaire et périscolaire.

Vous voulez tout savoir sur la restauration scolaire à Aix les Bains :
Consulter la charte de restauration sur le site de la Ville : www.aixlesbains.fr





Guichet unique Aix'Pass

📍 15 avenue de Verdun
73100 Aix-les-Bains

04 79 34 00 44
guichetunique@aixlesbains.fr

Permanences :

Lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h30 ;
Mardi de 8h 12h et de 14h à 17h30 ;
Mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h30 ;
Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 ;
Vendredi de 8h à 15h.

Portail Aix'Pass espace-citoyens.net/aixlesbains

Créer un compte famille sur le portail Aix'Pass

Étape 1 → Comment créer votre compte famille ?

Pour les nouveaux arrivants ou les personnes ne disposant pas encore d'un compte famille et souhaitant accéder aux activités, la création d'un compte Aix'Pass est obligatoire.

Auprès du Guichet unique ou par mail à guichetunique@aixlesbains.fr, en transmettant les documents suivants :

- livret de famille ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- attestation de quotient familial ou avis d'imposition ;
- numéro(s) de téléphone des parents.

Après réception et validation de votre dossier, un lien de connexion vous sera envoyé afin de vous permettre d'accéder à votre portail famille Aix'Pass.

Étape 2 → Inscriptions aux activités pour 2026-2027

Les parents doivent d'abord inscrire leurs enfants à chaque activité pour pouvoir accéder ensuite à la réservation.

Étape 3 → Réservation des activités

Cette étape permet de réserver chaque activité sur une période donnée

Un mode de paiement simplifié pour faciliter vos démarches

- Facturation mensuelle
- Délai de 30 jours pour le paiement
- Opter pour le prélèvement automatique SEPA de l'activité concernée = plus de tracas !

Sur le portail Aix'Pass, rubrique "Mes prélèvements", remplir le mandat SEPA et joindre un RIB.
Enfance = périscolaire et accueil de loisirs du mercredi / Petite enfance = crèche

Des tutoriels

sont à votre disposition sur le portail Aix'Pass, dans la rubrique "Infos pratiques", pour vous aider dans vos démarches en ligne.



Rappel aux familles utilisatrices de la restauration scolaire

- Réservation sur le compte famille Aix'Pass ou au guichet
- **ATTENTION : double facturation si repas non réservé ou bien annulé hors délai sans motif valable et facturation si repas réservé mais non consommé** (extrait du règlement intérieur délibération du 24 juin 2025).

Des activités pour les différents temps de l'enfant et du jeune

Périscolaire

Compléter le temps de l'école par un temps de détente et d'apprentissage



Accueil du matin

Service payant et sur réservation, proposé dans toutes les écoles, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis à partir de 7h20



Accueil périscolaire du midi

Accueil possible entre 11h30 et 12h30 payant et sur réservation



Pause méridienne

Temps de repas pour découvrir des saveurs, la vie en collectivité, et se détendre.



Accueil du soir

Service payant et sur réservation, de 16h30 à 18h30 (19h pour l'école du Centre).

Extrascolaire

DÈS
3 ANS

Pour découvrir dès 3 ans les activités des centres de loisirs les mercredis et vacances scolaires



Croc'Loisirs

1 boulevard de Paris

☎ 04 79 88 22 08 ou 06 48 96 49 71

✉ crocloisirs@aixlesbains.fr

Les Petites Canailles

7 avenue de la Liberté

☎ 04 79 61 32 95 ou 06 87 10 25 27

✉ petitescanailles@aixlesbains.fr

Les Portes du Soleil

3 rue Joseph Mottet

☎ 04 79 88 15 12 ou 06 27 04 24 25

✉ portesdusoleil@aixlesbains.fr

La Planète des Mômes

70 boulevard de la Roche du Roi

☎ 04 79 35 33 90 ou 06 18 26 08 54

✉ planetedesmomes@aixlesbains.fr

Les Bords du lac

Espace Puer

Chemin des Teppes

☎ 04 79 63 22 01 ou 06 27 04 24 26

✉ bordsdulac@aixlesbains.fr

Espace jeunes

5 promenade du Sierroz

☎ 04 79 35 05 81 ou 07 85 80 26 52

✉ accueil-ados@aixlesbains.fr

11-17
ANS

Modalités d'inscription

Services périscolaires

	Restauration scolaire	Accueils périscolaires (matin, midi et soir)
Délai de réservation	réservation à l'année ou au plus tard 5 jours avant	réservation obligatoire au plus tard 48h avant, possible à l'année
Modalité de paiement	Sur facture en fin de mois (après l'activité) avec un délai de 30 jours : sur le portail Aix'Pass, au guichet ou prélèvement automatique SEPA	

Accueils de loisirs

	Accueil du mercredi	Accueil des vacances	Espace jeunes
Délai de réservation	À l'année, au plus tard 3 jours avant et dans la limite des places disponibles	Dès mise en ligne et au plus tard 5 jours avant chaque début de vacances	Auprès de l'Espace jeunes
Modalité de paiement	Sur facture en fin de mois (après l'activité) avec un délai de 30 jours : sur le portail Aix'Pass, au guichet ou prélèvement automatique SEPA	Au moment de la réservation : sur le portail Aix'Pass ou au guichet	Sur le portail Aix'Pass ou au guichet
Conditions d'annulation	Au plus tard 5 jours avant le 1 ^{er} jour des vacances	Pas de remboursement possible. Avoir à déduire de la facture suivante.	

École municipale des sports (Dès 5 ans)

Délai de réservation	Inscription sur Aix'Pass à l'année
Modalité de paiement	Paiement de l'adhésion à l'année directement au guichet

Petite enfance

Délai de réservation	Modalités d'inscription détaillées sur le site de la Ville avec formulaire de préinscription
Modalité de paiement	Sur facture en fin de mois (après l'activité) avec un délai de 30 jours : sur le portail Aix'Pass, au guichet en espèces, par CB, par chèque ou CESU (pour les prestations de gardes) ou prélèvement automatique SEPA

Contacts écoles

Chaque école
est équipée de capteurs
sur la qualité de l'air et
d'une balise anti-intrusion



École du Centre

Maternelle - 04 79 88 37 24

Périscolaire - 07 72 05 55 65

Élémentaire - 06 33 10 36 72

Périscolaire - 06 48 96 49 76

École de la Liberté

Maternelle - 04 79 61 58 45

Élémentaire - 04 79 88 01 77

Périscolaire - 06 48 49 00 79

École de Marlioz

Maternelle - 04 79 61 47 60

Élémentaire - 04 79 88 01 78

Périscolaire - 06 48 96 49 54

École de Choudy

Maternelle - 04 79 61 47 64

Élémentaire - 04 79 88 01 90

Périscolaire - 06 48 96 49 22

École du Sierroz

Maternelle - 04 79 35 04 50

Élémentaire - 04 79 88 02 34

Périscolaire - 06 48 96 49 69

École de Franklin-Roosevelt

Maternelle - 04 79 35 34 19

Élémentaire - 04 79 88 01 95

Périscolaire - 07 72 05 55 85

École de Lafin

Maternelle - 04 79 35 06 88

Élémentaire - 04 79 88 02 01

Périscolaire - 06 48 96 49 70

École de Saint-Simond

Maternelle - 04 79 61 38 10

Élémentaire - 04 79 88 02 16

Périscolaire - 07 72 05 55 74

École de Boncelin

Maternelle et Élémentaire

06 08 96 25 17

Périscolaire - 07 72 05 55 73



Direction Éducation-Enfance-Jeunesse :

☎ 04 79 35 78 66

✉ scolaire@aixlesbains.fr



FLASHEZ-MOI !